

LE CPAS DE MONS RECRUTE UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU 1

Mission :

Le Conseiller en prévention de niveau 1 est attaché au service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) commun à la Ville et au CPAS de Mons. Il/elle interagit avec l'employeur, les agents et les partenaires internes et externes, en vue de concevoir un plan global de prévention et adopte une attitude stratégique en vue de prévenir de façon optimale les risques sur le lieu de travail. Grâce à son expertise, il/elle veille à l'application du Code du bien-être et des mesures associées.

Le conseiller en prévention remplit sa mission en totale indépendance vis-à-vis des employeurs et des travailleurs. Il ne peut subir de préjudice en raison de ses activités et dispose d'un pouvoir de proposition, de conseil et d'avis dans sa sphère d'activités et de compétences.

Activités :

- **Analyser** l'adéquation du poste de travail à la mission qui y est effectuée et au profil du travailleur.
- **Analyser** les causes à l'origine des maladies professionnelles.
- **Analyser** les projets de chantiers et remettre un avis en matière de prévention.
- **Analyser** les risques d'exposition aux dangers détectés auxquels l'organisation et ses membres sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.
- **Etudier** la charge de travail, l'adaptation du travail à l'homme, la prévention de la fatigue professionnelle et des facteurs psychosociaux.
- **Etudier** les facteurs influençant les accidents ou les incidents.
- **Etudier** les situations d'accidents de travail, et en déduire des mesures de prévention pour les situations ultérieures.
- **Rendre un avis** au sujet des instructions d'utilisation des produits dangereux, équipements de travail, prévention d'incendie...
- **Rendre un avis** concernant les résultats de l'analyse des risques.
- **Rendre un avis** l'employeur concernant les aspects qui peuvent avoir un impact sur le bien-être des travailleurs.
- **Rendre un avis** relatif à l'hygiène des lieux de travail.

LE CPAS DE MONS RECRUTE UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU 1

- **Rendre un avis** relatifs à l'organisation des lieux de travail, aux facteurs d'ambiance, aux équipements de travail, aux produits dangereux, aux équipements collectifs et individuels...
- **Rendre un avis** sur la conception ou la modification d'un nouveau lieu de travail.
- **Rendre un avis** sur l'aménagement d'un nouveau poste de travail ou de la modification d'un poste de travail en adéquation avec la réglementation sur le bien-être du travail.
- **Rendre un avis** sur l'environnement de travail.
- **Rendre un avis** sur les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat.
- **Accompagner** l'employeur dans la priorisation des mesures de prévention à mettre en œuvre et dans l'application des mesures de la loi du bien-être au travail.
- **Collaborer** avec la médecine du travail.
- **Collaborer** avec le conseiller en prévention psychologue dans le cadre de l'analyse de la charge psychosociale.
- **Collaborer** avec le personnel technique de l'administration pour étudier avec eux les mesures de préventions relatives aux chantiers.
- **Collaborer** avec le service externe de préventions du bien-être au travail.
- **Collaborer** avec les personnes de confiance de l'administration.
- **Collaborer** avec les représentants des organisations syndicales.
- **Communiquer** de manière claire et compréhensible tant de manière orale ou écrite et en rapportant les données de manière correcte.
- **Conseiller** l'employeur au sujet des actions qu'il entreprend pour appliquer les principes de la loi du bien-être au travail.
- **Conseiller** l'employeur sur les mesures à prendre pour éviter les risques d'accident de travail, de maladie professionnelle...
- **Conseiller** l'employeur sur les mesures de sécurité et prévention à prendre, les équipements de protection à mettre à disposition, à la suite des accidents de travail.
- **Conseiller** les agents concernant la posture qu'ils adoptent sur les lieux de travail.
- **Coopérer** avec des acteurs internes et/ou externes en favorisant les échanges et en étant attentif aux objectifs communs.
- **Ecouter** les témoignages, les plaintes, des agents pour se représenter les difficultés rencontrées en matière de bien-être au travail au sein de l'organisation.
- **Participer** à l'élaboration des plans de formation du personnel pour les aspects relatifs au bien-être au travail.
- **Participer** aux procédures « premiers secours »

LE CPAS DE MONS RECRUTE UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU 1

- **Assurer le suivi** administratif des documents, dossiers et rapports relatifs au bien-être au travail.
- **Centraliser** les informations relatives au registre de violence au travail.
- **Etablir** des procédures selon des scénarios repris dans l'inventaire des risques.
- **Etablir** les plans annuels et quinquennaux d'actions en tenant compte des instructions définies dans les arrêtés royaux.
- **Elaborer** le plan global de prévention sur base des priorités établies par la ligne hiérarchique.
- **Elaborer** les plans annuels d'action nécessaires à la réalisation du plan global de prévention sur base des priorités établies par la ligne hiérarchique.
- **Rédiger** des avis relatifs aux procédures en cas d'incendie.
- **Rédiger** des avis sur l'hygiène, les facteurs d'ambiance et d'organisation des lieux et des postes de travail.
- **Rédiger** des rapports d'information et des recommandations à l'attention de la ligne hiérarchique et de l'employeur.
- **Rédiger** le rapport annuel relatif à la gestion des risques.
- **Alerter** l'employeur en cas de risque relatif au bien-être des travailleurs.
- **Détecter** les dangers, les risques d'incident sur le terrain.
- **Identifier** les dangers et les risques d'incident sur le terrain.
- **Mesurer** les facteurs relatifs aux ambiances de travail (éclairage, température, degré d'humidité, vitesse de l'air, ventilation, entre autres).
- **Rappeler** à l'administration le respect des règles en matière de bien-être au travail.
- **Rappeler** au personnel les principes de l'ergonomie à respecter dans l'exercice de leur fonction.
- **Rappeler** les mesures de sécurité à prendre au personnel de terrain.
- **Rappeler** les mesures ou activités de prévention à appliquer pour éviter les incidents et les accidents.
- **Vérifier** l'adéquation des techniques et conditions de travail.

Positionnement :

N+1 : Directions générales CPAS et Ville

LE CPAS DE MONS RECRUTE UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU 1

Profil et conditions d'accès :

- Master
- Avoir terminé avec fruit la **formation complémentaire de conseiller en prévention de niveau 1** en matière de sécurité du travail et être porteur du certificat qui l'atteste **OU être en cours de finalisation de celle-ci**
- Une expérience dans une fonction de conseiller en prévention relative au bien-être au travail est considérée comme un atout supplémentaire
- Permis B

Contrat :

- APE
- CDI Temps plein (38h/semaine)
- Télétravail structurel à raison de 1 jour/semaine (indemnité de 6 €/jour et plafonné à maximum 30 €/mois)
- Intervention sur les abonnements en transports en commun selon le statut applicable au sein du CPAS de Mons
- Divers avantages via le Service Social Collectif
- Traitement de base pour un temps plein, barème RGB A1sp : 3.691,95 € brut (mensuel, indexé¹, sans ancienneté), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années)
- Chèques repas : 8€/jour presté (retenue 1,25 €)
- Indemnité forfaitaire de Conseiller en Prévention de Premier Niveau d'un montant de : 4.394,75 €

Intéressés ?

Postulez en ligne via le lien suivant avant le 01/05/2024 : <https://mons-formulaires.guichet-citoyen.be/recrutement-conseiller-en-prevention-de-niveau-1-cpas/>

Les documents suivants devront être annexés lors du dépôt de candidature :

- CV
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme
- Copie du certificat spécifique lié à la formation de conseiller en prévention OU de l'attestation de suivi de la formation en cours

**LE CPAS DE MONS RECRUTE UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU
1**

Renseignements : Service GRH du CPAS de Mons, Rue de Bouzanton
1, 7000 MONS. Contact : Daisy SCHIFFLER - 065/408 440 –
daisy.schiffler@cpas.mons.be ou grh@cpas.mons.be